



# GARDERIE

## REGLEMENT FINANCIER

### ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

**L'inscription d'un élève à l'école maternelle « Planeta Educar » de Luanda implique l'acceptation sans réserve des conditions financières dont le détail est donné ci-après.**

#### **1/ Les Frais De Scolarité :**

Les montants des frais de scolarité ou écolages mensuels sont indiqués en Kwanzas dans le tableau ci-dessous. Ces frais sont facturés 12 mois et en kwanza.

**1.1** L'actualisation des frais pour chaque période sera faite à chaque fois que le taux de change EUR/KWZ aura une dévaluation de plus de 30% aux jours de facturation du trimestre, au taux d'achat de la Banque Nationale d'Angola.

**1.2** Les frais de scolarité sont dus trimestriellement (4 Trimestres) :

- Le 1er trimestre est facturé en début d'année scolaire au mois de Septembre.
- Le 2e trimestre est facturé au début du mois de Décembre.
- Le 3e trimestre est facturé au début du mois de Mars.
- Le 4ème trimestre est facturé au début du mois de juin.

Le service comptable communique à chaque famille une facture correspondant aux frais de scolarité demandés. Tout trimestre entamé est dû en intégralité. Une absence momentanée, qu'elle qu'en soit la durée, ne donne droit à aucune réduction des frais de scolarité.

**1.3** Une réduction de 10% sur les frais de scolarité est accordée à partir du 2ème enfant d'une même fratrie uniquement pour les familles dont les frais ne sont pas pris en charge par une entreprise.

**1.4** Montant des écolages trimestriels pour les particuliers :

FRAIS PAR PERIODE	
Garderie le matin	682.237,00 kz
Garderie journée (incluant les repas)	877.162,00 kz

\* Facturés en Kwanzas au taux du jour de l'émission de la facture



### 1.5 Les frais de scolarité couvrent :

- La scolarité.
- L'alimentation.
- Les frais relatifs à certaines activités ou sorties pédagogiques. L'établissement se réserve le droit de demander une participation aux familles pour certaines d'entre elles.
- Les fournitures scolaires

### 1.6 Les frais de scolarité ne couvrent pas :

- Les droits d'inscription
- Les activités périscolaires (optionnelles)

1.7 Il y aura une réduction de 10 % sur le tarif mensuel au cours du mois correspondant aux vacances de l'élève, cette réduction sera seulement effectuée une fois par an.

## 2/ Les droits d'inscription :

2.1 Chaque élève inscrit à « Planeta Educar » doit obligatoirement acquitter des droits d'inscription ou de réinscription.

2.2 Les droits de 1ère inscription concernent tout élève qui s'inscrit pour la première fois ou tout élève qui a quitté l'établissement depuis plus de 12 mois. Le montant de ces droits est fixé pour l'année scolaire 2022-2023 à : **428. 000 AOA** pour tous

2.3 Pour les élèves inscrits l'année précédente à « Planeta Educar » les droits de réinscription s'élèvent à **143. 000 AOA** par enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

2.4 Pour l'année scolaire 2022-2023, les inscriptions et réinscriptions ont lieu du 5 Avril 2022 au 6 Mai 2022.

Les frais de première inscription, doivent être réglés à la réception de la confirmation d'inscription.

L'inscription ou la réinscription d'un élève ne sera considérée comme définitive qu'au versement intégral de ces frais et cela même si le dossier est composé de tous les autres documents demandés.

2.5 **Les droits d'inscription ou de réinscription** ne bénéficient d'aucun abattement. Ils **ne sont pas remboursés** dans le cas où l'enfant inscrit ne se présenterait pas à la date prévue, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la direction.

## 3/ Les fournitures scolaires et les manuels scolaires :

3.1 L'ensemble des fournitures scolaires nécessaires à la scolarité des enfants inscrits en classes de maternelle (papier, cahier, stylos, compas, peintures, crayons de couleurs ciseaux ...) sont fournies par l'établissement.



#### **4 / Les modalités de paiement :**

**4.1** Tous les paiements sont effectués en Kwanzas. Les factures sont envoyées par courrier électronique aux parents : il est important de s'assurer que les adresses mail communiquées dans le dossier d'inscription soient correctes. Il faut également informer le service Inscriptions immédiatement en cas de changement d'adresse électronique.

**4.2** Les paiements sont à effectuer en Kwanzas sur les numéros de comptes figurant sur la facture.

**4.3** Le justificatif attestant du paiement (bordereau de dépôt ou virement) doit être transmis à la comptabilité de l'école, physiquement ou par voie électronique, en indiquant le nom de l'enfant concerné ou/et la référence de la facture.

**4.4** Les frais bancaires sont intégralement à la charge des parents. Veuillez-vous assurer que les instructions de paiement soient nettes de tous frais bancaires.

**4.5** Le service comptable de l'école est doté d'un terminal Multicaixa qui accepte les cartes bancaires dont les cartes bancaires Visa.

*Quel que soit le mode de règlement, dès la confirmation de réception des fonds, un reçu sera délivré par le service comptabilité de l'école*

#### **5/ Les délais de paiement :**

- Pour l'année scolaire 2022/2023 les droits de réinscription doivent être réglés entre le 5 Avril et le 6 Mai 2022, et les droits de première inscription dès la décision favorable de la Commission d'Admission (date limite 10 juin 2022).
- Les frais de scolarité doivent être réglés au début de chaque période (Septembre, Décembre, Mars et Juin).

A défaut de paiement des droits d'inscription ou de réinscription dans les délais impartis, l'inscription de l'enfant dans l'établissement ne sera pas valide.

Luanda, le 14 mars 2022.

La Cheffe d'établissement

Monica Verissimo

#### **À compléter et à joindre au dossier d'inscription ou de réinscription**

Nom et prénom du responsable légal.....

Déclare « avoir pris connaissance du règlement financier de l'École Maternelle Planeta Educar pour l'année scolaire 2022-2023. »

A Luanda, le .....

Signature :